



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question au Gouvernement n° 1780

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Brottes.

M. François Brottes. Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'agriculture, en charge de la forêt.

Avec l'équivalent de 500 000 hectares de forêt abattus, la tornade a fait des dégâts sans précédent dans les 15 millions d'hectares de nos massifs forestiers métropolitains. Du Sud-Ouest en Est, certaines parcelles ont été totalement anéanties. C'est pourquoi, ici et là, la blessure est profonde, à la fois dans le cœur des forestiers mais aussi dans les paysages, comme vient de l'indiquer M. le Premier ministre.

Une course contre la montre est engagée pour sortir des forêts, avant les prochaines chaleurs, le maximum d'arbres à terre et pour les stocker correctement. Dans ce contexte, il ne faut pas ajouter, aux dégâts de la tempête, la mise en péril d'une filière très éprouvée. C'est la raison pour laquelle il faut garder son sang-froid sur deux aspects au moins, me semble-t-il.

D'une part, le volume de bois concerné ne justifie pas une chute vertigineuse des cours, qui serait artificielle et due à certaines pratiques malveillantes destinées à tirer profit du malheur des propriétaires forestiers sinistrés. D'autre part, je réaffirme que le bois demeure un matériau de grande qualité, aux multiples usages. A ce titre, il faut l'utiliser en plus grande quantité, dans l'intérêt d'une forêt vivante et régénérée.

Dans un esprit de reconquête, pour les 500 000 emplois de la filière bois, pour les communes forestières, pour les propriétaires de la forêt privée, et face à une opinion sincèrement émue, le Gouvernement a déjà annoncé d'importantes mesures.

C'est pourquoi je vous remercie d'avance de nous dire, monsieur le ministre, quelles seront les modalités précises de mise en oeuvre et les interlocuteurs de ces dispositifs dans les différentes régions.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, le Premier ministre vient de confirmer que le plan gouvernemental annoncé mercredi dernier pour venir en aide aux sinistrés de tous les secteurs intégrait un plan national de sauvegarde de la forêt. Les dispositions de ce plan sont si nombreuses que je n'ai pas le temps ici de les développer toutes. J'indiquerai simplement qu'elles s'articulent autour de trois grands volets.

Le premier concerne la mobilisation de la ressource. En effet, nous avons probablement 115 millions de mètres cubes de bois à terre et 300 millions d'arbres abattus par cette tempête. Il nous faut donc absolument éviter que cette ressource ne dépérisse au sol. L'urgence est telle que nous n'avons que quelques mois pour mobiliser toutes nos capacités afin de ne pas perdre cette ressource.

Le deuxième volet, c'est le stockage. Nous voulons absolument l'encourager pour éviter que cette masse de bois n'arrive sur le marché et provoque des effondrements de cours. Nous aiderons donc les propriétaires à stocker et à mettre en place un système de gestion dans le temps de cet apport de bois.

Le troisième volet concerne la reconstitution de la forêt, le reboisement pour lequel nous devons tirer les leçons de l'évolution de notre forêt française depuis des décennies et retrouver, peut-être, les voies d'une plus grande biodiversité.

Je vous livrerai trois réflexions. La première pour confirmer devant la représentation nationale que le projet de loi

forestière, qui devait être déposé devant le Parlement au premier semestre, vous sera soumis dans les délais prévus. La tempête nous offre une occasion supplémentaire d'en débattre et d'arrêter un certain nombre de dispositions législatives.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La deuxième réflexion est un message à l'adresse des forestiers, en particulier des petits propriétaires forestiers privés, sûrement très découragés par ce qui leur arrive. Je veux leur dire de ne pas se laisser aller au découragement et de ne pas brader leur bois à vil prix. Nous allons garder leur bois et les aider à l'exploiter et à le stocker.

La troisième réflexion, mesdames, messieurs les députés, est un appel à la prudence que je demande à tous les élus de relayer auprès de nos concitoyens. La forêt française est dangereuse depuis quelques semaines. Nous avons eu, hier encore, un accident et nous risquons d'en connaître encore beaucoup d'autres. Il faut dire aux Français de ne pas se promener en forêt, ni même de regarder les bûcherons travailler car c'est, actuellement, une activité très dangereuse. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1780

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2000, page 29

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2000